

3 questions à Thierry Auger, société de chasse

Depuis quand la société de chasse de Leudeville existe-t-elle ?

La société de chasse est véritablement ancrée depuis des années sur la commune. Elle a été créée le 1er août 1957 et son premier Président était M. Paul Darcagne. D'autres personnalités de notre village, telles que Michel Dardelet, Jean-Pierre Legrand, lui ont ensuite succédé. Je suis moi-même le Président en exercice depuis 27 ans. J'ai commencé à chasser à l'âge de 18 ans et j'ai aussi été plus tard le plus jeune membre du Bureau. Nous avons démarré cette activité en regroupant une trentaine de propriétaires terriens, aimant la nature et désireux de disposer d'espaces assez vastes pour pratiquer notre sport avec notre compagnon à quatre pattes.



Comment fonctionne votre société de chasse ?

Nous sommes une société privée dotée d'un Bureau composé de 7 membres, dont le Vice-Président est Paul Massé, le Trésorier Jean Assimon, la Secrétaire Nathalie Lefebvre. Le nombre d'adhérents actuel est de 18 chasseurs et nous sommes bien entendu ouverts à en accueillir d'autres. Nous évoluons sur une superficie d'env. 450 hectares dans le plus grand respect de la réglementation en vigueur. En effet, ne sont prélevées que les espèces autorisées (pigeons, faisans, perdrix ...) par la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France (FICIF) et ce, à des dates très précises : l'ouverture du lièvre par exemple ne se déroule que sur une période restreinte que nous limitons à une journée pour préserver l'espèce. Chaque chasseur doit valider son permis chaque année et s'acquitter en outre d'une cotisation à la société de chasse, qui rétribue les propriétaires.

Quel rôle jouez-vous dans la protection de la nature ?

Notre activité est très importante notamment dans l'approvisionnement hebdomadaire en eau et nourriture pour les animaux. Faute de rivières dans nos plaines, nous alimentons régulièrement des abreuvoirs dans les champs et apportons du blé à l'automne et en hiver, ce qui facilite le repeuplement en gibier de ces zones et maintient un équilibre de ces populations. Malheureusement nous sommes souvent victimes de braconnage et de dégradations de nos équipements par des personnes malveillantes et ignorantes des besoins des animaux. Nous avons un rôle primordial à jouer en matière de régulation des espèces nuisibles. Pour exemple, les sangliers dont le nombre ne cesse de croître, causent d'énormes dégâts dans les récoltes des agriculteurs et engendrent aussi de graves accidents sur les routes avoisinantes. Nos miradors servent à participer, dans le respect des normes de sécurité, à l'effort parfois même imposé par la Préfecture d'empêcher la prolifération de cette espèce. De même, les renards, porteurs de maladies et destructeurs de notre faune sauvage doivent être piégés, tout en restant dans un cadre parfaitement contingenté. Les prélèvements d'animaux font l'objet de déclarations strictes en Préfecture et auprès de la Fédération, qui de leur côté exercent une vigilance permanente. L'ensemble de ces intervenants participe à l'entretien de nos campagnes.

AGENDA

- 5 Septembre :** Accueil des nouveaux habitants
Forum des Associations
- 17 septembre :** Sortie culturelle dans l'Yonne :
(Abbaye de Pontigny et village de Noyers-sur-Serein)
- 4 octobre :** Loto
- 15 octobre :** Sortie culturelle au Château de Vincennes

Flash info, édition juillet 2020

Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication



LEUDEVILLE

☎ 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr

flash-info

Juillet 2020



ÉDITO

La crise sanitaire que nous venons de vivre pendant près de 3 mois marquera l'histoire, car c'est la planète entière qui a été et est encore touchée. Beaucoup d'entre nous ont été concernés directement ou indirectement. Cette pandémie doit désormais nous faire réfléchir sur nos modes de vie, nos organisations et notre façon de vivre en collectivité.

J'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui se sont pleinement investies dans leur activité professionnelle, afin d'assurer à la population un quotidien acceptable. Je salue leur courage et leur dévouement pour les autres, en faisant fi de tout individualisme ou égoïsme. Cet esprit d'altruisme devra être reconnu à son juste niveau. En outre, il mérite le respect de chacun d'entre nous par notre comportement et notre discipline, afin d'éviter un retour foudroyant de ce virus. Si la situation actuelle autorise un optimisme mesuré, la plus grande vigilance doit absolument rester notre ligne de conduite à l'avenir.

Au niveau de Leudeville, le contexte de fin de mandat précédent et de nouveau mandat a conduit la municipalité à s'adapter pour continuer de faire vivre le village avec ses moyens modestes. Je remercie tous les élus, les bénévoles et le personnel municipal qui sont restés entièrement mobilisés pendant cette période particulièrement difficile. Un accompagnement solidaire de quelques personnes âgées et isolées a été mis en place. Nos écoles ont pu rouvrir leurs portes dès l'autorisation de déconfinement grâce à la volonté conjointe de nos enseignants, du personnel et de la municipalité malgré des protocoles sanitaires extrêmement contraignants. Toutes les manifestations festives prévues ont été annulées à juste titre. Un retour doux et prudent à une vie presque normale nous laisse l'espoir de retrouver prochainement notre liberté. Après ces quelques mois très éprouvants, je vous souhaite de passer d'excellentes vacances et de profiter de ce moment apaisant. Bien à vous.

Jean-Pierre Lecomte

C

O

V

I

D

Charisme
Courage
Combativité
Compréhension
Conscience
professionnelle

Opiniâtreté
Optimisme
Ordre
Organisation

Vérité
Vigilance
Volontariat

Implication
Infatigabilité
Initiative

Détermination
Dévouement
Discrétion
Disponibilité

19

qualités dont ont fait preuve
tous les soignants et héros
du quotidien pendant cette
crise et à qui nous disons

MERCI !

Retrouvez toute l'actualité
municipale sur www.leudeville.fr

Résultat des élections municipales du 15 mars :

Inscrits :	1 006 soit 70,20 % des habitants
Votants :	349 soit 34,69 %
Abstentions :	657 soit 65,31 %
Exprimés :	303 soit 86,82 %
Blancs :	23 soit 6,59 %

La **nouvelle équipe** composant le **Conseil Municipal** a été installée lors de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 26 mai 2020.

Après avoir procédé à l'élection du maire à bulletin secret, le Conseil Municipal a déterminé le nombre d'adjoints et nommé les conseillers municipaux.

Monsieur **Jean-Pierre LECOMTE** a été réélu maire. La durée du mandat est de 6 années.

Sont élus les 4 **adjoints** suivants :

Madame **FAIX Marie-Agnès**, Monsieur **BOUSSELET Philippe**, Madame **CHEVOT Valérie**, Monsieur **COUADE Philippe**



De gauche à droite : Marie-Christine FAFOURNOUX, Grégory DAVID, Emilie LEGRAND, Pascal LABOUSSET, Sandie TRELLU, Gaëtan FANICHET, Jean-Pierre LECOMTE, Philippe BOUSSELET, Jean-Pierre DELELIS, Philippe COUADE, Valérie CHEVOT, Béatrice TABEAU, Dominique CHARPENTIER, Laure TARTAR, Marie-Agnès FAIX.

Les Commissions municipales suivantes ont été créées :

1. Commission Finances	Responsable :	P. BOUSSELET,
	Membres :	G. FANICHET, B. TABEAU, L. TARTAR
2. Commission Urbanisme, Agriculture	Responsable :	M.A. FAIX,
	Membres :	D. CHARPENTIER, P. COUADE, G.FANICHET, P. LABOUSSET
3. Commission Environnement, Cadre de vie	Responsable :	P. COUADE
	Membres :	J.P. DELELIS, E. LEGRAND, L. TARTAR
4. Commission Action sociale et Solidarité	Responsable :	V. CHEVOT
	Membres :	L. TARTAR, B. TABEAU, S. TRELLU
5. Commission Petite enfance, vie scolaire péri-scolaire, jeunesse	Responsable :	V. CHEVOT
	Membres :	G. FANICHET, B. TABEAU, S. TRELLU
6. Commission Vie associative et culturelle, sportive	Responsable :	V. CHEVOT
	Membres :	G. DAVID, J.P. DELELIS, P. LABOUSSET, S. TRELLU
7. Commission Travaux, Patrimoine, Voirie	Responsable :	P. COUADE
	Membres :	D. CHARPENTIER, M.A. FAIX, G. FANICHET, P. LABOUSSET, E. LEGRAND
8. Commission Communication	Responsable :	M.C. FAFOURNOUX
	Membres :	V. CHEVOT, M.A. FAIX
9. Commission Sécurité	Responsable :	P. COUADE
	Membres :	P. BOUSSELET, J.P. DELELIS, P. LABOUSSET, E. LEGRAND

2 autres commissions sont à caractère obligatoire :

Commission IMPOTS	Responsable :	P. BOUSSELET
	Membres :	D. CHARPENTIER, M.A. FAIX
Commission APPEL D'OFFRES	Membres titulaires :	P. BOUSSELET, M.A. FAIX, P. COUADE
	Membres suppléants :	V. CHEVOT, B. TABEAU, L. TARTAR

Représentation à la **Mission Locale des 3 Vallées**

et à **Pôle Emploi** :

M.A. FAIX et J.P. LECOMTE

respectivement membre titulaire et membre suppléant pour ces deux commissions.

Nuisances sonores : De nombreux manquements au règlement sont encore trop souvent constatés.

Par arrêté du 25 mai 2004, l'utilisation d'engins motorisés est interdite en dehors des horaires suivants :

Semaine :	8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 00
Samedi :	9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00
Dimanche et Jours fériés :	10 h 00 - 12 h 00



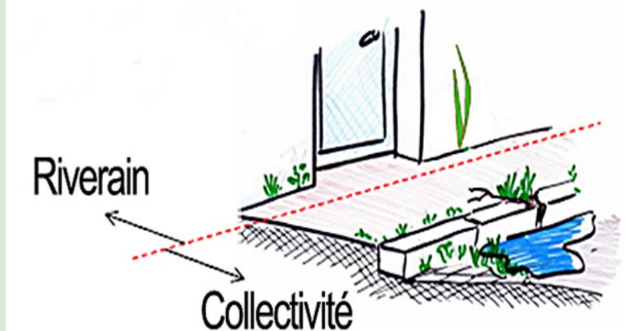
Brûlage

Nous rappelons qu'il est **interdit de brûler à l'air libre des déchets ménagers ou des végétaux !** Article 84 du règlement sanitaire départemental.

Taille, Elagage des haies et Entretien des trottoirs :

Le **désherbage** des pieds de murs ou clôtures adjacents aux trottoirs **incombe aux riverains** sur la partie longeant leur limite séparative ; l'autre partie du trottoir et du caniveau étant prise en charge par les services techniques de la commune.

Chaque riverain **doit tailler ses haies en limite de sa propriété. Les haies ne doivent empiéter ni sur la partie trottoir, ni sur l'espace public.**



Canons à gaz ou effaroucheurs

Des détonations ont pu être entendues le soir au début du mois de Mai par certains riverains. Il s'agit de tirs de canon appelés aussi **effaroucheurs**, destinés à effrayer les sangliers et à les tenir éloignés des cultures.

En effet, lors de la levée des semis de céréales, ces mammifères engendrent généralement des dégâts considérables. Les effaroucheurs constituent le seul moyen efficace de protéger les cultures.

L'utilisation de ces appareils est réglementée. Sur notre commune les effaroucheurs ont été opérationnels une dizaine de jours au printemps. Nous vous remercions de votre compréhension pour les quelques nuisances sonores occasionnées.





Face à la **recrudescence de dépôts sauvages** la Municipalité rappelle que ces actes sont passibles d'une **amende de 68 €** si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Passé ce délai, elle atteint 180 €. Si vous ne la réglez pas ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police peut décider de la majorer. Le montant peut atteindre **450 €**.

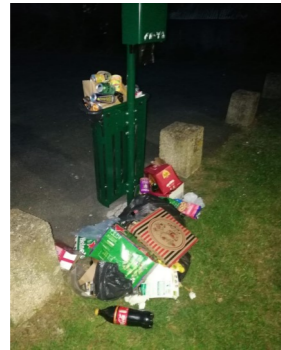
Si, de surcroît, vous avez utilisé votre véhicule pour transporter vos déchets, l'amende peut atteindre jusqu'à 1500 € et votre véhicule être confisqué. Les caméras de vidéo-protection nous permettent souvent d'identifier les contrevenants.

Les masques, les mouchoirs à usage unique n'ont pas leur place sur l'espace public !

A plusieurs reprises depuis le début de la crise sanitaire, de drôles d'objets (masques usagés, mouchoirs en papier utilisés, gants salis) ont été ramassés le long des trottoirs, sur les pelouses, sur les parkings souvent au pied des poubelles. Les Services Techniques de la commune oeuvrant quotidiennement pour préserver la propreté ainsi que la sécurité sanitaire de Leudeville n'ont pas à être ainsi exposés en effectuant leur travail au service de tous les administrés.

Les enfants, les animaux risquent de toucher également ces déchets particuliers et peuvent s'infecter et propager le virus.

Soyons toutes et tous des personnes responsables !



INCIVILITES ! Encore trop de gestes d'incivilité ont été enregistrés ces derniers temps.

Même le **drapeau tricolore** en façade de la mairie a été arraché et subtilisé dans la nuit du 17 au 18 juin. Si cet acte a été commis en vue de célébrer le souvenir de l'appel du 18 juin 1940, nous aurions apprécié que le drapeau nous soit restitué après. Ce ne fut pas le cas.

Le panneau d'affichage de la mairie ainsi que le dos du **panneau « stop »** et une partie du sol à la sortie Est du village ont été « taggés » d'un rond vert dans la nuit du 25 au 26 juin.



Après l'arrêt brutal des écoles le vendredi 13 mars, le gouvernement a décidé **l'instauration du confinement total** à partir du mardi 17 mars à midi.

Pour la mairie, cette décision a requis une nouvelle organisation tant pour respecter les règles du confinement que pour assurer une continuité d'activité minimale. Les services périscolaires, les Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), le personnel de la cantine et du ménage ont bien entendu cessé leur activité dès le 17 mars.

Le secrétariat de la mairie a été maintenu en effectif réduit, soit en télétravail ou en présentiel partiel notamment pour les actes d'état civil nécessitant une urgence d'intervention. Les services techniques ont eux aussi continué d'assurer leurs missions en présentiel, car la nature ne s'est pas confinée. Leur travail ne s'est malheureusement pas limité aux espaces verts : en effet, nous avons constaté une explosion de dépôts de déchets sauvages qu'il a fallu collecter avec réactivité. Il est regrettable que ces actes d'incivilités non tolérables aient augmenté pendant cette période si délicate.

Conformément aux directives gouvernementales et préfectorales, les espaces publics (stade, city-stade, parc et square Dardelet) ont été fermés afin d'éviter le contact.

Les associations ont stoppé leurs activités et les manifestations publiques et privées ont toutes été annulées. A noter qu'un **grand élan de solidarité** s'est manifesté : Des habitants ont proposé de venir en aide aux personnes fragiles ou isolées (achat de vivres, de médicaments...). D'autres initiatives de quartier se sont mises en place afin de mutualiser les courses.

Afin de préparer le **déconfinement**, la municipalité a commandé très tôt les matériels et les produits désinfectants de façon à ne pas se retrouver démunis au moment de la reprise. En plus des 300 masques offerts par la Région Ile de France, des masques ont été commandés et livrés de façon à assurer en temps voulu au personnel la protection indispensable. Pour les Leudevillois, le Conseil Départemental de l'Essonne a fourni un masque tissu par personne. Un autre masque tissu a été offert conjointement par la CCVE et la commune.

L'annonce du déconfinement progressif décidé par le gouvernement à compter du 11 mai a permis à l'ensemble du personnel de **reprendre son activité dès le 4 mai** afin de préparer l'accueil des enfants dans les écoles, à l'Accueil de loisirs et la cantine. Les protocoles sanitaires très contraignants ont alourdi la tâche avec, en particulier, une désinfection 2 fois par jour des locaux accueillant les enfants et le public.

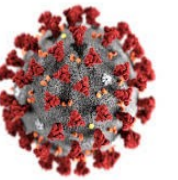
La reprise des écoles s'est faite en 3 étapes :

- 11 mai : 11 enfants en maternelle et 24 en élémentaire
- 2 juin : 20 enfants en maternelle et 60 en élémentaire
- 22 juin : 100% des enfants en maternelle et 94% en élémentaire

De nombreux parents se sont prononcés en faveur d'un retour rapide de leurs enfants à l'école, souvent en raison de leurs propres contraintes professionnelles. Les enfants non acceptés en classe lors des 2 premières étapes du déconfinement ont été accueillis gratuitement à l'Accueil de loisirs.



Distribution des masques aux habitants le 21 mai à la salle des loisirs, dans le plus grand respect de la distanciation physique et des gestes barrière.



En cette période compliquée, les EHPAD ont rencontré de réelles difficultés d'isolement des résidents. Une belle initiative de Leudevillois est à souligner : **« Un dessin qui fait du bien »**. Une boîte avait été mise à disposition pour récolter des dessins réalisés par les enfants. Chaque résident de **l'EHPAD, les Garancières** s'est vu remettre un joli dessin. Ce fut un grand moment d'émotion et de partage.



Un dessin qui fait du Bien
Les leudevillois ont joué l'jeu



LES CHIFFRES CLES

**Excédent 2019
reporté en 2020
690 300€**

**Budget 2020
Investissement :
460 600€
Fonctionnement :
2 042 900€
Total 2 503 500€**

**Dette par habitant
= 146€**

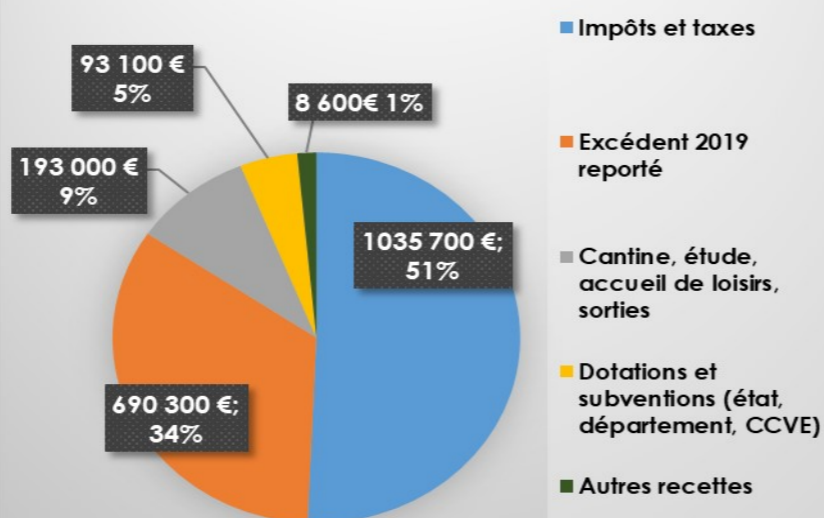
Moyenne de l'Essonne:
736€/habitant (2016)

**Baisse dotation Etat
= 71% depuis 2012
Perte cumulée dotations
(Etat + CCVE) depuis 2013
- 533 800€**

**Pas d'augmentation
des taux d'imposition
communale en 2020**

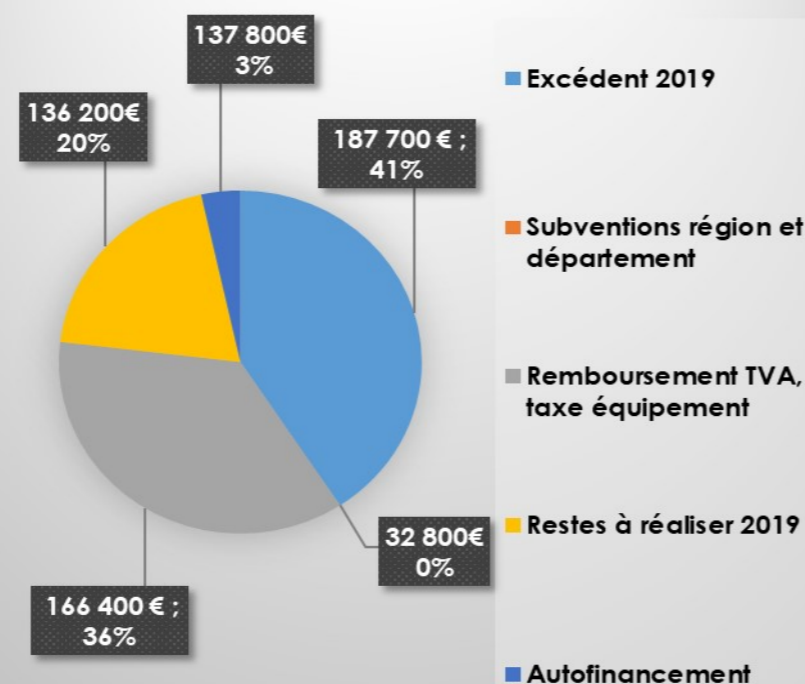
FONCTIONNEMENT : 2 042 900 €

Recettes de fonctionnement 2 042 900€



INVESTISSEMENT : 460 600 €

Recettes d'investissement 460 600€



Renforcement de la subvention départementale aux professionnels de santé

Elle vise à la fois leur maintien en exercice mais aussi l'aide à la première installation (généralistes, spécialistes et paramédicaux). Ils doivent s'engager à exercer leur activité en secteur 1, sans dépassement d'honoraires, en libéral ou comme salarié sur le territoire de l'Essonne pour une durée minimum de 3 ans. Le Département participe au financement de travaux et d'équipements à hauteur maximale de 50% de la dépense subventionnable et dans la limite d'un plafond de 7500 €.

Création d'une bourse d'étude à destination des étudiants de 3^{ème} cycle de médecine générale (internes) par le Département de l'Essonne

Elargie aux autres spécialités en santé, cette aide financière intervient en contrepartie de l'engagement du candidat à exercer en Essonne pendant au moins 5 ans après l'obtention de son diplôme de fin d'études. Cette bourse d'un montant de 6600 € (nets et non imposables) est versée annuellement, en une seule fois et correspond aux deux semestres de stages de l'année universitaire. Pour candidater, les étudiants sont invités à répondre à un appel à projet chaque année sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/appels-a-projets-et-subventions>. Le Département y consacrera au total 100 000 € en 2020.

Guichet de Réclamation en Santé

Accueil et accompagnement pour faire valoir vos droits en santé en toute confidentialité et en totale neutralité. Vous avez des difficultés avec : un professionnel de santé, un intervenant à domicile, un établissement ou un service d'accueil spécialisé, un établissement de soins, un service ou un établissement public, un service ou un travailleur social

Sa mission :

Ecouter vos réclamations
Vous informer sur vos droits
Vous assister dans la constitution de votre dossier
Vous orienter vers le bon interlocuteur
S'assurer de la qualité de la réponse qui vous est apportée

Contact :

Sur RDV au **0805 38 28 28** (du lundi au vendredi 9h30 à 17h30) service et appel gratuits.
Vous rendre à la permanence du Guichet (**Mairie de Brunoy** les mardis sans RDV de 12h00 à 14h00 et sur RDV les mardis de 14h00 à 17h00 hors vacances scolaires, **Immeuble les Iris à Ris Orangis** tous les jours de la semaine, **Point d'Accès au Droit à Evry Courcouronnes** sur RDV les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois, **Maison du Diabète à Sainte Geneviève des Bois** sans RDV les mardis et mercredis de 10h00 à 12h00 et sur RDV les vendredis de 14h00 à 17h30.

Mutuelle Santé Communale

Pour la troisième année consécutive, le conseil municipal a souhaité, à l'unanimité, renouveler la convention avec la société AXA qui propose des tarifs préférentiels dans le cadre de la mutuelle santé communale. Si vous souhaitez vous renseigner, prenez contact avec Mme Trelu, conseillère AXA au **06 83 53 07 53** / sandie.trellu@axa.fr
Cette démarche communale est un service qu'offre la mairie à ses administrés afin de permettre à certains d'entre vous de pouvoir accéder à une mutuelle. Le personnel communal peut également en bénéficier. Il faut savoir que la commune n'a aucune exclusivité avec AXA. « Ma commune, ma santé » autre mutuelle de santé communale, promue par la CCVE, existe également. Contact : **01 64 93 21 20**

Point d'Accès au Droit des adultes en situation de handicap

S'adresse aux adultes en situation de handicap, à leurs familles et aux professionnels notamment des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap

Ses missions :

- * vous écouter, vous informer sur vos droits, vos obligations dans les domaines civil, pénal, social et administratif
- * vous accompagner dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires
- * vous orienter vers les services compétents

Contacts :

- Permanences physiques au Point d'Accès au Droit 7 Clos de la Cathédrale Evry Courcouronnes, les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois sur RDV au **01 60 91 07 88**
- Permanences téléphoniques : les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois au **07 62 21 15 76** (répondeur 24/24 h à disposition)
- Par courrier ou courriel adressé à AGE 91 Parc de la Julienne, 26, rue des Champs 91830 Le Coudray -Montceaux / padhandicap@age91.org



COVID-19

La crise sanitaire et la longue période de confinement ont changé les habitudes de chacune et chacun d'entre nous créant souvent un sentiment d'angoisse et de peur particulièrement chez les seniors plus vulnérables au virus. Le CCAS, soutenu par des bénévoles qui se sont spontanément proposés, a pu assister **les personnes âgées isolées** en assurant des contacts téléphoniques réguliers, une aide logistique (courses alimentaires, renouvellement des ordonnances, etc...). De nombreuses familles se sont investies auprès de leurs parents âgés en assurant une présence assidue. Ce contexte particulier a également suscité une chaîne de solidarité de voisinage très efficace.

Mille mercis à tous les acteurs de cette mobilisation !

Ces moments inédits nous ont obligés à nous adapter, à nous réinventer, à prendre soin des autres.

Mission Locale des Trois Vallées (ML3V)

Durant la crise du COVID-19, la ML3V est restée mobilisée auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a adapté ses modalités d'accompagnement des jeunes avec une triple priorité :

- * protéger les jeunes comme les salariés,
- * les maintenir dans une dynamique de parcours d'insertion
- * répondre aux sollicitations et questionnements des partenaires (employeurs, organismes publics et associations). Du 16 mars au 29 mai, les collaborateurs de la ML3V ont été en contact à distance avec 1151 jeunes.

Action Logement vous aide à adapter votre salle de bains

Bénéficiaires : salariés dépendants (GIR 1 à 4) ou retraités de plus de 70 ans propriétaires ou bailleurs
But : Adapter les sanitaires (lavabos, douches, WC) en prévention des chutes
Conditions de ressources : le revenu fiscal de référence ne doit pas être supérieur à 24.918 euros pour une personne seule en Ile de France et 18.960 euros ailleurs.

Les travaux doivent être confiés à une entreprise ayant le label Qualibat.
Renseignements : www.actionlogement.fr
tél : 0970 830 831

Opération « Mon Copilote » : Plateforme de covoyage solidaire en Essonne

Mon-copilote.com / 07 67 01 80 55 (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00)

Son but est de faciliter la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap grâce au partage de trajets solidaires.

Dans l'éventualité où des **épisodes caniculaires** viendraient à être observés cet été, les personnes âgées isolées de 65 ans et +, ainsi que les personnes handicapées sont invitées à s'inscrire sur le registre canicule ouvert en mairie, afin de bénéficier d'attentions particulières. Contactez la mairie au **01 69 14 81 52**.

MAISON FRANCE SERVICES

Nouvelle permanence au sein de votre Espace France Services à Ballancourt (Parvis des Communautés) :

CONCILIATEUR DE JUSTICE Prendre RDV au **01 64 93 76 61**

Son rôle : Permet le règlement à l'amiable des différends qui lui sont exposés

Ses compétences : il peut intervenir pour les situations suivantes : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux.

Cas non pris en charge dans le cadre de ses missions : il n'intervient pas pour des litiges d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire), de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants) qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales, de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

La saisine du conciliateur de justice est gratuite.

L'Espace France Services a rouvert ses portes et reprend ses permanences à la Maison France Services, Parvis des communautés à Ballancourt.

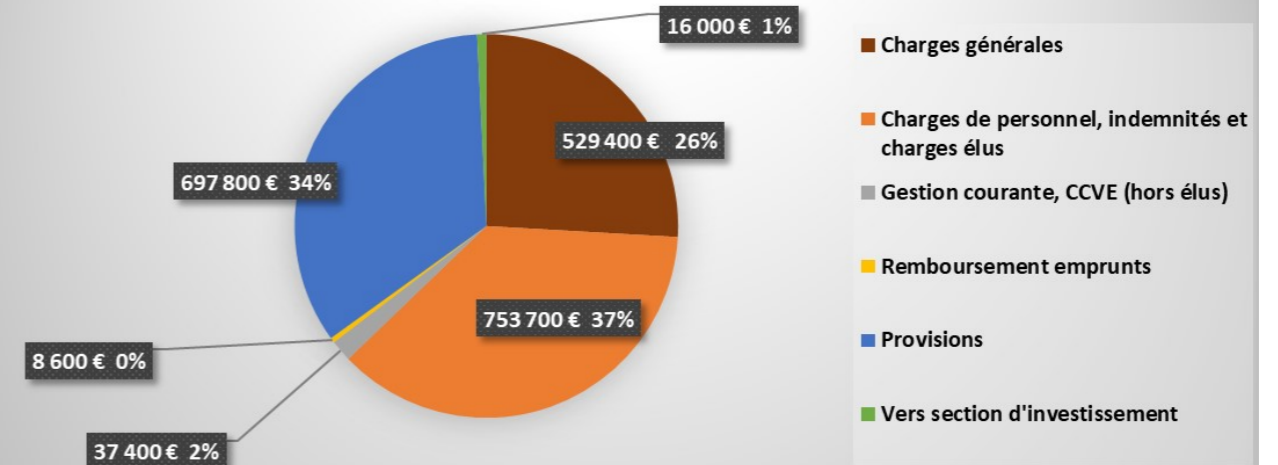
Il vous accueille de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 mais les visites sur RDV restent à privilégier.

Contactez le **01 64 93 76 61**



FONCTIONNEMENT : 2 042 900 €

Dépenses de fonctionnement 2 042 900€



Charges générales : 529 400€

- Contrats de prestations et maintenance = 204 800€
- Fêtes et cérémonies, sorties = 87 300€
- Cantine, goûters = 78 300€
- Eau, électricité, chauffage, carburant, frais de communication et affranchissement = 82 000€
- Equipements, fournitures = 45 000€
- Honoraires, assurances = 32 000€

Charges de personnel : 753 700€ (2/3 salaires, 1/3 cotisations patronales)

Dont indemnités et charges des élus = 64 000€

Gestion courante (hors coût élus) : 37 400€

- Associations, CCAS = 11 600€
- CCVE et autres = 25 000€

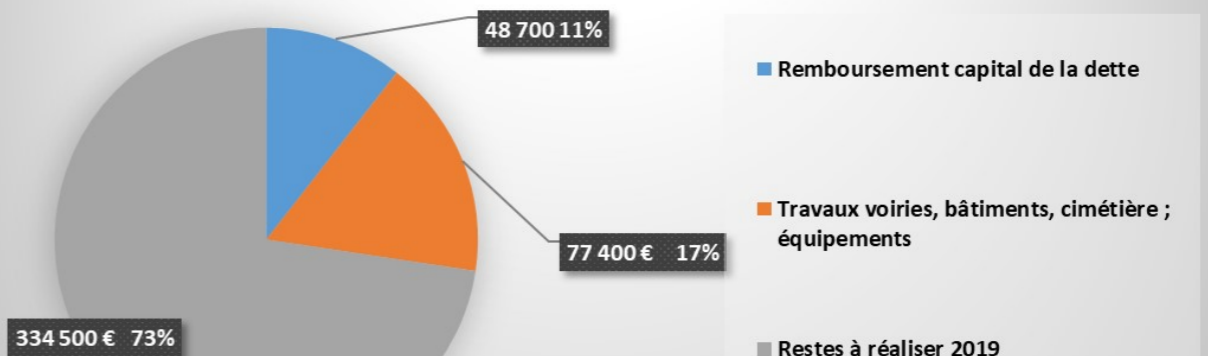
Remboursement emprunts (intérêts) : 8 600€

Virement à la section d'investissement : 16 000€

Provisions pour dépenses imprévues : 697 800€

INVESTISSEMENT : 460 600 €

Dépenses d'investissement 460 600€



Dépenses 2019 reportées sur 2020 : 334 500€

(Travaux bâtiments, voiries, aménagements, équipements et contrat rural)

Remboursement emprunts (capital) : 48 700€

Frais d'urbanisme, équipements, mobilier, informatique : 77 400€

En raison de l'épidémie de Covid-19, **l'ensemble des manifestations festives** qui étaient prévues jusqu'à l'été **ont malheureusement dû être annulées**. Il s'agit notamment du carnaval, de la fête du village, de la brocante, de la fête de la musique et feux de la Saint Jean, des sorties culturelles, etc.. Nous regrettons de ne pas être en mesure de restituer dans l'édition de ce flash-Infos d'autres événements que ceux figurant ci-dessous.

Belote



Le 2 février dernier s'est déroulé le **6^{ème} tournoi de belote** à la salle des loisirs. 28 équipes en binôme, soit **56 joueurs** au total ont participé à cette rencontre conviviale.

De nombreux lots étaient prévus pour récompenser les heureux vainqueurs.

Le **1^{er} prix** a été remporté par l'équipe de **Jean-Pierre Evin et André Pascarel**
 2^{ème} prix : **Yves Batifois et Marcel Lemoult**
 3^{ème} prix : **Eric et Annick Audet**

Nous félicitons les gagnants qui sont repartis chargés de bouteilles et cadeaux divers. R.V. l'an prochain pour une nouvelle édition du tournoi.



Sortie culturelle



Le jeudi 20 février fut la dernière sortie culturelle qui ait eu lieu avant le confinement. La visite du **Musée de la vie d'autrefois**, les Ormes-sur-Voulzie (Seine et Marne) a donné l'occasion aux participants de se replonger au cœur de la vie de nos ancêtres, imaginer leur quotidien, leurs occupations, leur métier. Ce musée rassemble une collection unique de plus de 60 000 outils, objets et véhicules datant des années 1800 jusque 1950.

Soirée restos du cœur

Comme chaque année le **Comité des Fêtes** a organisé son traditionnel dîner dansant au profit des restos du cœur.

Cette soirée fut la dernière manifestation leudevilloise avant le confinement. Elle a eu lieu le **samedi 7 mars** et a été animée par le DJ « **Get Party Only** »



Commémoration

En raison de l'épidémie de COVID-19 la commémoration du 8 mai 1945 n'a pu se dérouler qu'en comité très restreint. Seuls M. Le Maire, un élu et deux représentants de l'Union Nationale des Combattants (section Cheptainville, Guibeville, Leudeville et Marolles-en-Hurepoix) ont participé à cette cérémonie au cours de laquelle ont été déposées des gerbes au monument aux morts.



Par ailleurs notre commune a eu l'honneur d'accueillir **L'Union Nationale des Combattants lors de la tenue de leur Assemblée Générale annuelle le 15 février 2020.**

Après 23 années consacrées aux enfants de **l'Ecole Maternelle**, rue du Chant du Coq, **Madame Laurence MARTEL, Directrice**, quitte son poste pour rejoindre à la rentrée prochaine le groupe scolaire de Saint-Vrain. La Municipalité l'a remerciée chaleureusement d'avoir entouré les tout-petits afin de les préparer à leur épanouissement personnel et à l'apprentissage des fondamentaux. Un pot de l'amitié a été offert en son honneur le 3 juillet. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

PHOTO

Samedi 27 juin en salle du Conseil Municipal les **25 enfants** de grande section maternelle se sont vus remettre une boîte de jeux pour **leur entrée en CP** et les **27 enfants de CM2** ont reçu la calculatrice pour leur **prochaine entrée au collège**.



Même si nous regrettons de ne pas avoir pu organiser une cérémonie officielle, nous avons eu le plaisir d'accueillir des enfants ravis de recevoir leurs cadeaux.

Heberjeunes : Association qui met en relation étudiants et propriétaires de logement. Vous souhaitez bénéficier :

- d'une présence à domicile
- d'un apport financier
- de services (garde d'enfants, courses, informatique...) en échange d'un loyer attractif

Vos avantages : pas de frais d'agence, réduction d'impôts, loyers assurés par la garantie **Visal**, engagement sur une courte durée (9 mois).

Heberjeunes s'occupe de tout :

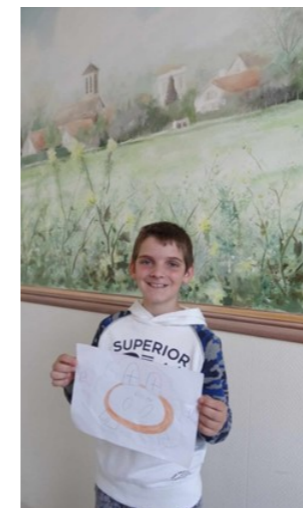
- gestion des visites
- vérification des dossiers et mise en relation avec les étudiants
- visites de tous les logements
- aide à la rédaction des contrats
- accompagnement pendant toute la durée du bail

tél : **01 69 15 65 44 et / ou 01 69 15 52 52**
heberjeunes.asso@u-psud.fr



Heberjeunes

Un jeune Leudevillois, membre du Conseil Municipal Enfants, nous fait part de son projet élaboré pendant le confinement : créer un parc Eco-chèvre sur la commune.



*Je m'appelle Luca, j'ai 11 ans et termine mon année scolaire en CM2. J'aime beaucoup les animaux, notamment les chèvres qui sont mes animaux préférés. Depuis un certain temps j'ai une idée en tête, qui a mûri pendant le confinement : j'envisage de créer une association pour rassembler des jeunes et aussi des adultes autour d'un projet précis : installer un **Eco-parc à chèvres**. Le but est non seulement de favoriser des liens entre humains et animaux mais représente également un bel outil pédagogique d'apprentissage à s'occuper d'animaux.*

Plusieurs de mes camarades m'ont déclaré être d'accord pour s'associer à ce projet. Nous aurons bien sûr besoin d'un terrain, de préférence boisé, d'une surface d'environ 500 m², qui sera clôturée et où nous construirons un enclos en bois pour accueillir au maximum 4 chèvres.

Mon souhait est de construire un programme participatif en faisant appel à env. une quarantaine de bénévoles, qui viendront à tour de rôle s'occuper des chèvres, leur fournir de l'eau, de la nourriture, les traire, mais aussi les caresser et les chouchouter ! Ainsi, elles pourront fournir une bonne qualité de lait. Cela procurerait une occupation et un loisir supplémentaire pour les Leudevillois, dans un lieu de vie agréable tout en créant un lien entre l'homme et ces charmantes créatures herbivores.

Si, comme moi, vous avez envie de prendre soin de ces bêtes et êtes prêts à promouvoir ce projet, venez me rejoindre en me contactant par mail à l'adresse suivante: parc.eco.chevre@gmail.com